



**PRÉFET
DE LA CORRÈZE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°19-2023-045

PUBLIÉ LE 27 MARS 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé /

19-2023-03-27-00001 - Arrêté portant réquisition de personnels à la Maison d'Accueil Spécialisé (MAS) de Sainte-Féréole et sur les Instituts Médico-Éducatifs (IME) de Sainte-Fortunade et de Meyssac gérés par l'association les PEP19 (7 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé

19-2023-03-27-00001

Arrêté portant réquisition de personnels à la
Maison d'Accueil Spécialisé (MAS) de
Sainte-Féréole et sur les Instituts
Médico-Éducatifs (IME) de Sainte-Fortunade et
de Meyssac gérés par l'association les PEP19

ARRÊTÉ

Portant réquisition de personnels à la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) de Sainte-Féréole et sur les Instituts Médico-Educatifs (IME) de Sainte-Fortunade et de Meyssac gérés par l'association les PEP19

Le Préfet de la Corrèze,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2215-1 ;

VU le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L.3131-1 à L.3131-11, et L.3131-12 à L.3131-20 ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.344-1 et suivants ainsi que ses articles R.344-1 et suivants ;

VU le décret du 7 octobre 2020 publié au JORF n°0245 du 8 octobre 2020 portant nomination du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, Monsieur Benoît ELLEBOODE ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Étienne DESPLANQUES en qualité de Préfet de la Corrèze ;

VU le préavis de grève nationale déposé pour la journée du 28 mars 2023 ;

VU le courrier de l'association du 24 mars 2023 informant Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine du mouvement de grève de certains personnels sur la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) de Sainte-Féréole (19270) et au sein de deux Instituts Médico-Educatifs (IME) gérés par l'association les PEP19, à savoir celui de Sainte-Fortunade (19490) et de Meyssac (19500) ;

CONSIDÉRANT, sur la base des éléments transmis par sa directrice, l'impossibilité d'assurer le nécessaire service minimum relatif à la continuité et la sécurité des soins au regard du niveau de mobilisation des différentes catégories de personnels des établissements ;

CONSIDÉRANT l'impossibilité de transférer dans l'urgence les résidents actuellement pris en charge dans une autre structure ;

CONSIDÉRANT l'urgence qui s'attache à la situation et le risque grave d'atteinte à la sécurité des résidents en l'absence de continuité des soins et des prises en charge des patients, des résidents ou du public accueilli ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu dans ces conditions, de procéder à la réquisition des personnels identifiés dans les tableaux annexés afin d'assurer le service minimum nécessaire à la prise en charge du public accueilli, mesure proportionnée aux circonstances ;

Sur proposition du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les personnels dont les noms figurent en annexe du présent arrêté sont réquisitionnés, du 27 mars 2023 minuit au 28 mars 2023 minuit.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet d'un recours gracieux devant le Préfet de la Corrèze et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Le tribunal administratif peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur de la Délégation Départementale, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Colonel Commandant du Groupement Départemental de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Corrèze.

Tulle, le **27 MARS 2023**

Le préfet,



Etienne DESPLANQUES

Annexe

- Liste des personnels réquisitionnés



Organisation de la continuité des services au sein des 2 IME PEP19 Meyssac - Sainte Fortunade et de la MAS de Sainte Féréole suite au préavis de grève nationale pour la journée du 28 mars 2023 par les organisations syndicales nationales - du 27 mars 2023 minuit au 28 mars minuit.

Service minimum dans le cadre d'une réquisition

IME Meyssac Organisation mardi 28 mars 2023

Fonctions	Horaires	Nombre de professionnels	Noms et prénoms réquisitionnés	Noms et prénoms personnels réservistes
Service Transport	06H45-10H00/16h00-18h30	1	Marc VITAL	
	06H30-08H30/16H15-18H15	1	Céline COVERGNAT	
	06H45-10H00/16h00-18h30	1	Fabien SOULIE	
	06H45-12h00/16H15-18H15	1	Stéphanie CISCARD	
Service Médical	07H30-14H30	1	Virginie LHERM	
Service de Nuit	21H00-08H30	1	Virginie BESSON	
	21H30-08H00	1	Isabelle VIRONDEAU	
Service Restauration	07H00-12H30	1	Loïc MARREC	
	08H00-15H00	1	Baya LEURIDANT	
	07H45-15H00	1	Sylvie GASQUET	
	08H00-11H30	1	Anabelle TERRIEUX	
Service Administration				
Service Ménage				
Service Lingerie				
Service Educatif	08H45-16H30	1	Claire ROUQUAND	
	08h30-18h15	1	Gwenael CLERGERIE	
	16H30-21H30	1	Delphine CORREZE	
	07H00-16H30	1	Louise GESTES-PELAPRAT	
	07H00-13H30	1	Martha LESCURE	
	13H30-21H30	1	Valérie BOULADOUX	
	07H00-16H30	1	Sonia GROLET	
	08H30-13H15	1	Cyril WARIN	
	08H45-16H30	1	Thibault DELCAMBRE	
	08H30-16H30	1	Grégory NONY	
	09H00-16H30	1	Sylvie CHAUMONT	
	08H30-16H30	1	Thomas DURAND	
	08H30-16H30	1	Nora LAIDI CHAFAI	
	16H30-23H00	1	Elodie DUHAMEL	
15H00-22H00	1	Dominique KIMBERT		
13H30-16H00	1	Sylvie ESCURE		

IME Sainte Fortunade Organisation mardi 28 mars 2023

Fonctions	Horaires	Nombre de professionnels	Noms et prénoms requisitionnés	Noms et prénoms personnels réservés
AS/infirmier	13h30-19h30 7h30-12h10 13h30-16h30	2	Anne LECLERCQ Isabelle Treins	
Veilleurs de nuit	00H00-8H30 00H00-7H45	3	Ambre CALAFURI, Déliila BELGHERBIA Laetitia GARRET	
	21H10-00H00 22H00- 00H00	3	Christel NOBLET Laetitia GARRET, Ambre CALAFURI	
Agent de service	7h30-12h / 13h-17h	2	Sabine Leygnac	
Administration	07h30-12h / 13h-17h		Nathalie Meyrignac	
	7h-12h 13h-17h15	1	Nathalie Chastang	
Cuisine	7h30-13h30 16h30-19h30		Nadine Pouget	
	9h-15h 17h-19h30	2	Marie-Laure Gibert	
Logistique	8H15-12H30 13H15-17H00	1	Julien OZOUF	
Transport	7h-12h 16h15-19h 6h30-9h	2	Thierry Noilhetas Fabien Lagy	

Fonctions	Horaires	Nombre de professionnels	Noms et prénoms personnels réquisitionnés	Noms et prénoms personnels réservistes
	DAEP 8h15-12H00 8H00-12H00 12h-17H00	3	Pierre Vincent ESTRADE Marie Mateos Lucie VIGNERON	
	PEDA 7H45-13H30/ 13H50-17H00 13H30-21H30	2	Sandrine RIGAU Céline CLADIER	
	PREPA PRO 7H30-13H30/13H50-17H00 8H15-14H30 12H00-21H30	3	Valentin CERDA Rachid BOUDERGA Cédric FAVACQ	
	PRO-ATELIERS 8H00-17H00 15H-22H00 16H-22H15 17H-21H30 8h15-16h30 7H30-16H30 8H15-16H30 8H15-12H00/13H15-17H30	4	Mickaël PIMENTA Fanny BONILLO Fabien SELLOUMA Lucie VIGNERON Angélique TAILLE Benjamin MARCHAT Michel MADELBOS Maxime NORMAND	

MAS Sainte Féréole Organisation Mardi 28 mars 2023

Fonctions	Horaires	Nombre de professionnels	Noms et prénoms personnels réquisitionnés	Noms et prénoms personnels réservistes
AMP	13h30-20h30	3	Angéline COUMET	
	13h30-20h45		Maryline BISSIERE Olivier ALEXIS	
	8h-13h30/17h-20h30	3	Marie-Pierre MARINIE	
AS	7h55- 13h45		Marie-Noëlle GEMARIN Sandrine JULIOT	
	13h25 - 21h15	2	Florence CHAUVIGNAC	
	7h-13h45	3	Ophélie BRIAT Solenne KREMPFF Charlotte SEIGNE Lauriane MOULY	
Non diplômé	8h-13h30	0		
IDE	7h00-17h	1	Emmanuella DURCE	
Veilleurs	Nuit : 27/03 au 28/03	2		
	20h40-7h30		Catherine PARQUET Cécile PIREs	
	20h25-7h30			
Agent de service	Nuit : du 28/03 au 29/03	2		
	20h00-7h30		Nathalie MARTHON Cécile PIREs	
	20h40- 7h30		Patricia DI STEFANO	
Administration	8h - 12h et 13h-17h	1		
	8h00-17h00	1	Christophe LAVAUD	

Fait à Tulle le 24 mars 2023.

BENOIT Sylvie Directrice Générale Les PEP19